

Organe de "Dialogue des Peuples"

Pauvres, mais honnêtes, nous paraissons quand nous pouvons, et notamment le mercredi 25 juillet 2018



DOSSIER

AREVA, URAMIN et quelques autres ou

« Comment perdre en Afrique de l'argent qui n'est pas forcément perdu pour tout le monde ... »



Prologue : le nucléaire civil français

L'histoire du programme nucléaire civil de la France est celle du cheminement qui a conduit la France à devenir le deuxième des pays producteurs d'électricité nucléaire dans le monde, tant par le nombre de réacteurs en activité, que pour la puissance installée et l'énergie électrique produite. La France est le seul pays au monde à avoir bâti à la fois sa défense nationale et sa production d'électricité sur l'atome.

Au début du XXe siècle, la France participe pleinement à l'aventure scientifique de la découverte de la radioactivité et de ses premières applications. La découverte de la radioactivité artificielle et des mécanismes de la fission nucléaire par des scientifiques français place le pays en tête dans le domaine mais la seconde Guerre mondiale met un terme aux ambitions nationales. Pendant l'occupation de la France par l'Allemagne, les recherches se déplacent au Royaume-Uni puis aux États-Unis, ou sont construits les premiers réacteurs et armes nucléaires.

Au sortir de la Guerre, la France lance un vaste programme nucléaire avec la création du Commissariat à l'Énergie atomique (CEA) mais, faute de moyens, il lui faudra du temps pour rattraper son retard. C'est pendant les années 1950 que tout s'accélère car le pays engage un programme nucléaire militaire qui l'amène à développer sa propre force de dissuasion (la « bombinette ») durant la décennie suivante. Le fait que l'effort de la France dans le domaine atomique ait été lié à la Défense nationale y introduit pour longtemps les traits de ce domaine particulier : obsession du secret, cloisonnement des recherches, confidentialité opaque des données.

En parallèle, débute la construction des premières centrales nucléaires de la République, devant produire plutonium et électricité. Contrairement aux armements, l'électricité est un marché commercial, largement connu du public, exigeant publicité et transparence.

Le souci de l'indépendance énergétique mène aussi à la mise en place de la « Françafrique », dont les préoccupations pétrolières sont bien connues mais qui s'intéresse aussi aux gisements uranifères de l'ex-AOF.

Dans les années 1970, confortée par les chocs pétroliers, la France fait le choix du « tout nucléaire » pour sa production électrique. Durant le quart de siècle suivant, un parc de 58 réacteurs nucléaires électrogènes standardisés va être construit dans l'hexagone. Si la technologie nationale est abandonnée, les industriels français ont tôt fait d'intégrer la technologie américaine retenue et de l'exporter à leur tour, en Afrique du Sud, en Corée du Sud puis en Chine. Simultanément, la France développe son savoir-faire dans la maîtrise du cycle du combustible nucléaire et construit la plus grande usine civile de retraitement du monde à La Hague ainsi que des réacteurs surgénérateurs expérimentaux.

À partir des années 1980, bien que le mouvement antinucléaire ait un impact bien plus limité en France que dans d'autres pays européens, la gestion des déchets devient un sujet central. Couplés à la fin de la phase d'équipement puis à la libéralisation du marché de l'électricité, ces changements vont modifier l'industrie nucléaire française dont le géant Areva devient le symbole.

Areva est aussi le cadre d'une *success story* exceptionnelle, à la fois par son ampleur et parce qu'il s'agit d'une femme se taillant la part de la lionne dans un monde encore largement dominé par les mâles. Il s'agit de l'irrésistible ascension d'Anne Lauvergeon.

Dès 2002, *Les Échos* dévoile un rapport de la Cour des comptes qui critique sa rémunération (305 000 euros de salaire fixe et 122 000 euros de part variable) lorsqu'elle prend la tête d'Areva, jugée supérieure à celle des dirigeants d'autres entreprises publiques, et son « parachute doré » de deux ans de salaire. Malgré ces constats, elle ne démissionne pas et dénonce une tentative de déstabilisation.

Bien que ces classements soient très contestés, notamment par Anne Lauvergeon ellemême, le *Fortune 500* de 2006, édité par le magazine américain *Fortune*, la classe no 2 des femmes d'affaires les plus puissantes au monde (États-Unis exceptés) derrière Patricia Russo, future présidente d'Alcatel-Lucent. En 2006, elle reste la femme dirigeant le plus d'employés au monde. Elle entre en 2004 dans le classement des femmes les plus puissantes du monde du magazine *Forbes*, et est classée au 24e rang en 2010. Elle ne figure plus dans les classements ultérieurs. En 2010, sa rémunération est de 1 070 036 euros, soit le 79e plus haut salaire du patronat français, et une rémunération totale de 1,12 million d'euros selon *L'Expansion*.

Belle performance!

La success story d'Anne Lauvergeon

Anne Marie Alice Lauvergeon, née le 2 août 1959 à Dijon, en Côte-d'Or, ancienne



«sherpa » du président François Mitterrand, est nommée en 1999 à la tête de la Cogema, qu'elle transforme après la fusion avec Framatome en groupe nucléaire public, sous le nom d'Areva, dont elle préside le directoire de 2001 à 2011. Elle est nommée, par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, à la tête d'une « commission sur l'innovation » en avril 2013.

Son père, Gérard Lauvergeon, fils de menuisier, est professeur agrégé d'histoire, enseignant en khâgne à Orléans, sa mère, Solange, assistante sociale. Aînée de trois enfants, Anne Lauvergeon passe son enfance et

son adolescence à Orléans1, où elle fait ses études secondaires au lycée Voltaire.

Divorcée de Jean-Éric Molinard, un ingénieur d'Elf Aquitaine, qu'elle avait épousé en octobre 1986, et dont elle a eu deux enfants, elle s'est remariée en 2004 à Olivier Fric, consultant en énergie, qu'elle avait connu dans sa jeunesse à Orléans. Ils ont une fille, née en 2000 et un fils, né en 2003. Olivier Fric, est présenté par les détracteurs de l'ex-patronne d'Areva comme l'homme-clé de l'affaire UraMin.

Formation et débuts professionnels

Après des classes préparatoires scientifiques au lycée Lakanal de Sceaux (ses deux frères feront également des classes préparatoires, Christophe intégrant Polytechnique, l'autre Centrale Paris1), elle entre en 1978 à l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres, obtient l'agrégation de sciences physiques avant de devenir ingénieur du corps des mines

L'Ecole des Mines a des ambitions qui dépassent largement ce que son nom fait attendre. Elle cherche à former des ingénieurs capables de devenir des dirigeants innovants qui, par leur efficacité intellectuelle et scientifique, leur créativité, leur responsabilité et leur exigence éthique, sont capables de comprendre le monde et d'être des moteurs pour les entreprises et les organisations. Pour cela la formation s'appuie sur une solide culture scientifique, complétée par des connaissances en sciences humaines, économiques, et de gestion, par des cours d'humanité, par des enseignements partagés avec des écoles relevant d'autres disciplines et par l'enseignement des langues et cultures étrangères.

La Corps des Mines, les énarques (issus de l'ENA ou Ecole Nationale d'Administration) et celle de l'Inspection des Finances, prenant appui sur leurs puissantes organisations d'anciens étudiants, s'accusent mutuellement, depuis belle lurette, de chercher à monopoliser les plus hauts postes de l'Etat et des entreprises assurant des services publics et, pour cela, de pratiquer un « entrisme » sans vergogne. « Fais-en entrer un, et il amène tous les autres », entend-t-on dire couramment. Dans l'entourage d'Anne Lauvergeon, cette rumeur « complotiste » a semblé, dans une certaine mesure, se vérifier.

En 1983, elle effectue son premier stage de formation dans la sidérurgie, comme ingénieur, puis comme chargée d'études économiques chez Usinor. Son deuxième stage, en 1984, se déroule à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), où elle étudie les problèmes de sûreté chimique en Europe.

De 1985 à 1988, elle a la charge de l'Inspection générale des carrières (IGC) à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) Île-de-France.

De 1988 à 1989, elle est adjointe du chef de service au Conseil général des mines (fusionné en janvier 2009 avec le Conseil général des technologies de l'information pour créer le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies).

Collaboratrice de François Mitterrand

Elle est nommée, en février 1990, chargée de mission pour l'économie internationale et le commerce extérieur à la Présidence de la République, auprès de François Mitterrand, pour remplacer Marc Boudier. L'année suivante, elle en devient secrétaire général adjointe sous la direction de Jean-Louis Bianco, alors secrétaire général de la présidence, et devient le « sherpa » du président, c'est-à-dire sa représentante personnelle, chargée de préparer les sommets internationaux comme le G7. Le magazine *Time* la classe alors parmi les cent personnes les plus influentes dans le monde.

Il est hors de doute qu'elle se lia étroitement d'amitié avec François Mitterrand et que, en dehors du cercle familial, elle fut l'une des rares personnes informée très tôt de ce que le Président non seulement était malade, mais était touché à mort. Elle fut seule admise à lui rendre visite lors de sa seconde opération en 1994. Mitterrand termina son mandat en 1995 et mourut en janvier 1996.

Tant pendant la carrière de « sherpa » d'Anne Lauvergeon que durant la période où elle présida aux destinées d'Areva, on assista à de multiples épisodes de « cohabitation », où le Président de la République et le Premier Ministre étaient de « couleurs » politiques opposées. (Mitterrand à l'Elysée et Chirac à Matignon / Chirac Président et Jospin PM) et même à des périodes de fortes tension entre Président et Premier Ministre (Mitterrand / Rocard, Chirac / Balladur) malgré leur appartenance de principe au même camp politique.

Cela ne favorisa évidemment pas la transparence de la vie politique française mais contribua aussi à ce que des personnes issues du personnel mitterrandien se retrouvassent, quelques années plus tard, maintenues ou élevées sous Chirac ou Sarkozy.

Chez Lazard Frères puis à Alcatel

En 1995, Anne Lauvergeon rejoint le secteur bancaire, et devient associée-gérante de la banque franco-américaine Lazard Frères, mais, rapidement en conflit avec Édouard Stern, gendre et dauphin du PDG, elle démissionne à peine deux ans plus tard. Entre-temps, elle intégra la promotion 1996 des « Young Leaders » de la *French-American Foundation*.

En mars 1997, Serge Tchuruk la recrute pour son carnet d'adresses. Elle est nommée directrice générale adjointe d'Alcatel, avant d'entrer au comité exécutif du groupe. Là aussi, elle restera moins de deux ans.

Dans le nucléaire (présidente d'Areva)

En juin 1999, Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du gouvernement de Lionel Jospin, la nomme présidente-directrice générale du groupe Cogema, en succession de Jean Syrota. Cette nomination surprise d'Anne Lauvergeon répond à deux stratégies : « la volonté du Parti socialiste de clore les nationalisations de 1981 et celle du Corps des Mines de mettre enfin la main sur une pièce essentielle du puzzle qui lui permettrait de prendre le contrôle de la filière nucléaire ». Avec le slogan « Nous n'avons rien à vous cacher », elle instaure une culture de communication grand public dans une structure plus habituée au secret.

Elle propose de construire un groupe nucléaire intégré, de l'exploitation au retraitement en passant par la fabrication de réacteurs, en rachetant à Alcatel ses participations dans Framatome. Avec d'autres sociétés, elle fonde en juillet 2001 la nouvelle entité qu'elle baptise Areva, du nom de l'abbaye espagnole d'Arevalo. Elle en est nommée présidente du Directoire, entrant ainsi dans le cercle restreint des dirigeantes de groupes d'envergure internationale.

Surnommée « Atomic Anne », elle entraîne son groupe dans un développement tous azimuts hors de France, et pour mener à bien son expansion dans un secteur international très concurrentiel, elle s'appuie sur un réseau influent, constitué notamment de membres du corps des mines, de personnalités françaises et étrangères rencontrées lors de son passage à l'Élysée et au sein de laboratoire d'idées internationaux, mais aussi sur les syndicats.

Elle reproche à l'État, actionnaire de référence, son manque de vision stratégique. Son indépendance passe difficilement parmi les autorités de tutelle, par exemple quand on lui refuse en 2004 de surenchérir pour le rachat d'un fabricant d'éoliennes, le danois *Bonus*, devenu filiale de *Siemens*, puis pour l'allemand *REpower Systems* acquis par l'indien *Suzlon Energy*, ou quand l'introduction en bourse d'Areva est repoussée en 2005.

En 2006, le ministre de l'Économie et des Finances, Thierry Breton, s'oppose déjà à sa reconduction, mais Jacques Chirac passe outre son avis. L'année suivante, au lendemain de

l'élection présidentielle française de 2007, le bruit court qu'elle aurait refusé le poste de secrétaire d'État à l'Industrie proposé par Nicolas Sarkozy, ce qui expliquerait ses relations tendues avec le nouveau président de la République. Celui-ci la nomme cependant à la Commission pour la libération de la croissance française, dite Commission Attali, en 2008, et au Comité de l'énergie atomique, à partir du 28 novembre 2008, en qualité de personnalité qualifiée dans le domaine scientifique et industriel.

Elle résiste également au projet présidentiel de prise de contrôle de la partie « réacteurs » du numéro 1 du nucléaire par *Bouygues* et *Alstom*, et s'oppose régulièrement à Henri Proglio, nommé à la tête du premier client d'Areva, EDF.

Elle doit en revanche accepter la cession d'Areva T&D devant la dégradation des comptes du groupe, conséquence du désastreux contrat EPR¹ finlandais qu'elle a signé avec TVO en 2003, et des besoins de financement des investissements du groupe. Ces oppositions en série renforcent les rumeurs d'éviction du groupe nucléaire, qui alternent avec les spéculations d'une reconduction pour un troisième mandat.

Les axes stratégiques suivis par Anne Lauvergeon à la tête d'Areva et son manque d'écoute sont critiqués et expliquent une large part des difficultés actuelles du groupe. Parmi les reproches qui lui sont adressés se trouvent la gestion du départ de *Siemens*, l'un des actionnaires principaux d'Areva, le positionnement haut de gamme de l'entreprise, l'échec de la vente de quatre réacteurs nucléaires à Abou Dhabi, mais surtout les choix hasardeux de maîtrise d'œuvre et la faiblesse juridique du contrat signé en 2003 pour la réalisation clés en main du premier réacteur EPR, tête de série vendue à l'électricien finlandais *TVO* à un prix ferme et dont le surcoût (de l'ordre de 4 milliards d'euros dont une partie est liée aux six ans de retard sur le chantier d'Olkiluoto) a dû être largement provisionné par AREVA.

En juin 2011, quelques mois après l'accident nucléaire de Fukushima, et alors qu'Areva enregistre sa première perte opérationnelle (423 millions d'euros en 2010) et n'a vendu au total que quatre réacteurs EPR, Anne Lauvergeon, qui a dirigé le groupe pendant dix ans, n'est pas reconduite à la direction d'Areva, sur décision du président de la République, Nicolas Sarkozy, et contre l'avis du président du conseil de surveillance Jean-Cyril Spinetta. Son ministre de tutelle Éric Besson lui déclare un « bon bilan » et voit en son remplaçant, Luc Oursel — numéro deux du groupe —, une continuité des options stratégiques.

_

¹ Le réacteur pressurisé européen, EPR (initialement *European Pressurized Reactor*, puis *Evolutionary Power Reactor*) est un projet de réacteur nucléaire de troisième génération (classification internationale), conçu et développé par Areva NP, ex Framatome-ANP, société commune de Areva et Siemens AG au cours des années 1990 et 2000. Il fait partie de la filière des réacteurs à eau pressurisée. Il a pour objectif d'améliorer la sûreté et la rentabilité économique des centrales nucléaires par rapport à celles dotées de réacteurs de génération précédente, même si la possibilité d'atteindre ces objectifs fait débat. Il est destiné à des pays disposant de réseaux électriques capables de distribuer une puissance électrique de l'ordre de 1 600 MW. Il est conçu pour utiliser de l'uranium enrichi à 5 % et éventuellement du combustible nucléaire MOX, jusqu'à 100 %.

En juin 2018, après 4 ans de retard, le réacteur EPR chinois Taishan 1 est démarré puis couplé au réseau, devenant ainsi le premier EPR au monde à produire de l'électricité.

Mi-2018, cinq autres réacteurs de type EPR sont en cours de construction : un en Finlande à Olkiluoto, un en France à Flamanville et un troisième en Chine (deuxième réacteur de la centrale de Taishan) ainsi que les deux réacteurs EPR de la centrale nucléaire de Hinkley Point en Angleterre.

Prévue initialement pour durer 4 ans et demi, la construction des premiers réacteurs s'est révélée très problématique puisque les chantiers de Finlande et de Flamanville ont commencé respectivement il y a 10 et 8 ans et ne sont toujours pas achevés, parallèlement, leur coût a plus que triplé, augmentant de 3 à 10,5 milliards d'euros chacun.

Le projet de centrale de Jaitapur, en Inde (6 EPR), en négociation depuis 2009, a fait l'objet en mars 2018, lors de la visite en Inde du président Macron, de la signature d'un accord préliminaire ; un accord définitif est espéré avant la fin 2018.

À la suite de sa non-reconduction chez Areva, elle reçoit des indemnités de départ d'un montant de 1,5 million d'euros. En sus de ces indemnités de fin de contrat et de non-concurrence, Anne Lauvergeon perçoit 319 045 € pour couvrir ses dépenses du second semestre 2011 de « secrétaire, garde du corps et agent de sécurité ».

L'affaire UraMin

Anne Lauvergeon est soupçonnée en janvier 2012 d'être impliquée dans l'escroquerie du rachat, en 2007, de la start-up minière canadienne UraMin, qu'Areva rachète à prix d'or (1,8 milliard d'euros d'argent public), sans que cette société n'ait jamais encore extrait le moindre gramme de minerai. Lauvergeon a décidé l'achat malgré les avis contraires de ses collaborateurs. Rapidement, un audit interne disculpe l'ancienne présidente mais elle est déboutée de son action en référé qui demandait qu'Areva publie l'intégralité de son rapport interne la blanchissant dans cette affaire. La part des pots-de-vin et des rétro-commissions auprès des hommes politiques des pays d'Afrique où se situent les mines, notamment l'Afrique du Sud, a été évoquée, mais les preuves manquent encore. De plus son mari Olivier Fric est suspecté de recel et blanchiment de délit d'initié pour avoir acheté à très bon compte un gros paquet d'actions de la start-up minière en 2007, juste avant qu'Areva ne l'achète. Une enquête judiciaire contre Areva, commencée en décembre 2015, est actuellement en cours sur cette affaire.

La Cour des comptes revient en 2014 sur les années Lauvergeon, et critique la personnalité et les actions d'Anne Lauvergeon, l'évolution de sa rémunération, notamment une augmentation de salaires « fondée pour une large part sur des taux de réussite faussement précis », l'échec de l'EPR et l'achat d'UraMin, ces deux dossiers coûtant plusieurs milliards d'euros à l'État, à cause de mauvaises études de la part d'Areva. Pour sa défense, Anne Lauvergeon précise que Jean-Cyril Spinetta, patron du conseil de surveillance, n'avait pas contesté les conditions d'acquisition d'UraMin et que les comptes d'Areva ont été validés par plusieurs cabinets d'audit.

Le parquet se penchant sur la période 2007-2010 a ouvert une enquête préliminaire pour « présentation ou publication de comptes inexacts ou infidèles », « diffusion d'informations fausses ou trompeuses », « faux et usages de faux ».

Le 17 février 2016 l'émission *Pièces à conviction* porte sur Anne Lauvergeon, l'ancienne patronne controversée d'Areva et lui impute la responsabilité des pertes du groupe industriel, estimées entre 10 et 15 milliards d'euros.

En mai 2016, elle est mise en examen pour présentation et publication de comptes inexacts et diffusion de fausses informations.

Reconversion dans les conseils d'administration

En juillet 2011, sur proposition du baron Édouard de Rothschild, alors actionnaire du quotidien, elle est nommée présidente du conseil de surveillance du journal Libération. Elle est également nommée en 2011 présidente du fonds « *Agir pour l'insertion dans l'industrie* » créé par l'UIMM.

Alors que des rumeurs démenties la font intégrer un gouvernement socialiste en cas de victoire de François Hollande à l'élection présidentielle, les éditions Plon publient en avril 2012 son livre *La Femme qui résiste* où elle fait son propre récit de ses années chez Areva, de sa création et de son développement. À cette occasion, elle réitère ses critiques contre l'État actionnaire dirigé par Nicolas Sarkozy et les méthodes d'Henri Proglio à la tête d'EDF.

Anne Lauvergeon a été nommée en novembre 2012 par le gouvernement Ayrault membre du comité de pilotage du futur débat national sur la transition énergétique. Elle participe également à une mission commandée par le gouvernement français sur la création

d'une communauté européenne de l'énergie. Elle est également nommée en novembre 2012 présidente du fonds de dotation du futur mémorial de Rivesaltes en hommage aux populations ayant séjourné dans le camp Joffre.

Depuis mars 2013, Anne Lauvergeon est membre du conseil d'administration d'EADS. Certains avançaient que l'ancienne PDG controversée d'Areva pourrait par la suite obtenir la présidence d'EADS, mais il n'en sera rien.

En avril 2013, Anne Lauvergeon est nommée par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, présidente d'une « commission sur l'innovation », composée de scientifiques, d'économistes et d'entrepreneurs, chargée de « préparer » le pays, « sur les plans technologique et industriel, aux nouveaux besoins qui naîtront dans les vingt prochaines années ». Elle devient également la même année coprésidente de l'Institut du Bosphore, en tandem avec Kemal Dervi .

En février 2014, elle démissionne du conseil de surveillance du quotidien Libération.

Le 5 mars 2014 l'entreprise minière Rio Tinto a annoncé l'entrée au sein de son conseil d'administration d'Anne Lauvergeon. Elle occupe, à partir du 15 mars 2014, le poste d'administrateur non-exécutif.

Fin avril 2014, elle est nommée présidente du conseil d'administration de *Sigfox*, startup fondée en 2009 et opérateur de réseau cellulaire dédié à l'Internet des objets.

Début décembre 2015 dans une interview vidéo accordée au magazine Frenchweb où elle est interrogée en compagnie de Luc Jacquet, directeur général et cofondateur avec Jean-Marc Joffroy de la start-up boostHEAT « spécialisée dans l'efficacité énergétique », Anne Lauvergeon annonce rejoindre en tant que présidente le conseil d'administration de boostHEAT : « Je trouve que c'est une superbe entreprise, qui est à la fois très innovante, qui est industrielle — elle fabrique des chaudières —, et qui en même temps va permettre d'économiser beaucoup de CO2 ». boostHEAT confirme l'information par un communiqué de presse publié sur son site quelques heures plus tard.

Points remarquables

Il est bon, pour comprendre ce qui va suivre, de garder à l'esprit quelques points importants :

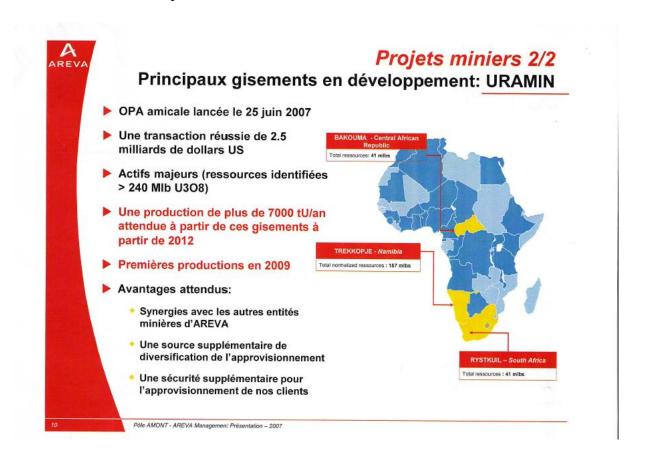
De tout ce qu'a fait Anne Lauvergeon, seul son stage à Usinor représente un contact avec l'économie réelle dans un processus complet de fabrication industrielle. Elle s'y illustra d'ailleurs, dit-on, par un rapport remarquable sur l'efficacité du laminage. Même si son expérience du monde des affaires est considérable, elle a été pour le reste acquise dans secteurs financiers spéculatifs ou dans celui de la communication. Or, il s'agit avec Areva de créer, à partir de Framatome (réacteurs) et Cogema (combustibles et déchets) une entreprise capable de livrer des centrales complètes, « clé sur porte ». En Finlande, Areva va se trouver rapidement dans la situation de « Quelqu'un qui se trouve responsable de toute l'architecture d'une maison, alors qu'il n'est vraiment compétent que pour équiper la cuisine ».

Malgré son passage par l'école des Mines, Anne Lauvergeon est étrangère au monde de l'industrie extractive, et en particulier à son aspect de prospection. L'un des éléments de l'affaire Uramin est une négligence presque invraisemblable au niveau des études géologiques sur le terrain.

Elle est également dépourvue d'expérience du terrain africain, et ceci à un moment où la Françafrique, devenue le terrain de jeu de « l'argent roi » était totalement livrée aux manœuvres de coulissiers.

Uramin

Au moment de son acquisition, Uramin n'était qu'une junior minière qui n'avait encore produit aucune tonne d'uranium. Alors, comment expliquer son acquisition pour le montant «exorbitant» de près de 2 milliards d'euros ?



Le fait est qu'Areva va y laisser tant d'argent que les soupçons des enquêteurs vont se tourner vers des hypothèses impliquant un « trompe l'œil ». On aurait perdu volontairement de l'argent en « surpayant » Uramin, pour dissimuler le payement de gigantesque « matabiches ».

D'abord, les prix de l'uranium dégringolent progressivement passant très vite en dessous de la barre des 100 \$/Ib puis à moins de 50\$/Ib après la catastrophe de Fukushima en 2011. Parallèlement, l'exploitation des gisements se révèle rapidement trop coûteuse pour être rentable, poussant Areva à annoncer le 11 décembre 2011 la «suspension de ses opérations dans les projets en Afrique du Sud et en Namibie». Le groupe français qui a investi en Namibie pas moins de 1 milliard d'euros dans des infrastructures (dont une usine de dessalement de mer) perd gros. Elle est contrainte de passer dans ses comptes 1,5 milliard d'euros de dépréciations sur Uramin, alors qu'on apprend une surestimation des ressources du gisement de Trekkopje. Les polémiques naissent, l'argent du contribuable français est en jeu (l'État étant l'actionnaire majoritaire de la compagnie), et Luc Oursel, tout nouveau patron du directoire d'Areva commande un rapport sur le fiasco d'Uramin.

Les débuts de la traque judiciaire

Au moment son acquisition, Uramin n'était qu'une junior minière qui n'avait encore produit aucune tonne d'uranium. Alors, comment expliquer le montant «exorbitant» de la

transaction de près de 2 milliards d'euros ? Mieux, comment expliquer qu'une entreprise de l'envergure d'Areva ait pu se retrouver dans un tel bourbier ? S'est-elle fait «escroquer» ? Les polémiques croissent et les soupçons de corruption se multiplient, l'affaire se retrouve devant la justice, notamment au cœur de deux informations judiciaires depuis mai 2015. La traque commence, la justice s'interroge sur les rôles des uns et des autres dans l'échec.

Le premier volet implique l'ex-dirigeante de la compagnie, Anne Lauvergeon (2001-2011), mise en examen ainsi que deux anciens responsables, suspectés d'avoir présenté des comptes inexacts aux actionnaires pour masquer l'effondrement de la valeur d'Uramin. Le second volet porte sur des soupçons de corruption pesant sur les intermédiaires d'Areva lors de l'acquisition de la société minière.

Le cas namibien

Le 3 mai 2015, la police namibienne a ouvert une enquête officielle pour «corruption présumée» sur le projet Trekkopje. Est notamment impliqué le président Hage Geingob, qui a reçu des sommes mensuelles de 8550 euros entre 2008 et 2009, alors qu'il était ministre du Commerce et de l'Industrie. En outre, les juges veulent comprendre deux autres virements en 2009 et 2010 d'une valeur cumulée de 6,9 millions \$ à *United Africa Group* un groupe namibien dirigé par Haddis Tilahun, dont l'épouse est proche du pouvoir en place.

Si Areva déclare que les versements entraient dans le cadre d'un partenariat pour construire une usine de dessalement, censée approvisionner en eau la mine Trekkopje, le problème est que le projet n'a pas abouti. «Les juges d'instruction suspectent la mise en place d'un schéma corruptif: Areva aurait versé des commissions en échange de l'obtention des licences minières d'exploitation et d'un statut fiscal avantageux pour Trekkopje, licences et statut octroyés par les autorités namibiennes en 2009», nous apprend l'AFP.

Par ailleurs, les enquêtes suspectent certains cadres d'Areva d'avoir bénéficié de rétrocommissions. Au cœur des investigations se trouve le Belge Daniel Wouters, ex-banquier qui a joué les premiers rôles dans les négociations sur le rachat d'Uramin, embauché en 2006 chez Areva. Est également suspecté Sébastien de Montessus, ancien patron du pôle Mines d'Areva, mis en examen le 29 mars pour «corruption», comme le rapporte *Le Parisien*.

Le cas centrafricain

Lorsqu'Areva acquiert Uramin en 2007, les premières difficultés opérationnelles qu'elle rencontre sont en Centrafrique. Le pays conteste l'acquisition de la filiale locale d'Uramin et bloque l'accès au site des travailleurs d'Areva jusqu'en mars 2008, réclamant 250 millions d'euros pour permettre au groupe français d'exploiter la mine. Areva s'appuiera sur un intermédiaire, George Forrest, présenté par Patrick Balkany, le sulfureux maire de Levallois-Perret, pour régler son différend avec le président d'alors, François Bozizé.

Un avenant au contrat de concession minière est signé en août 2008 par Anne Lauvergeon pour 40 millions \$.

Patrick Balkany a, depuis, été mis en examen pour fraude fiscale aggravée. En novembre 2014, l'État centrafricain porte plainte contre Patrick Balkany au parquet financier de Paris, le soupçonnant d'avoir bénéficié de commissions «occultes» dans l'affaire Uramin. Une enquête est ouverte en 2015 pour corruption d'agent public étranger.

Balkany mineur de fonds

L'élu de Levallois-Perret est soupçonné d'avoir touché 5 millions de dollars de commission en 2009 grâce à son rôle d'intermédiaire entre Areva et la Centrafrique dans le dossier Uramin.

Patrick Balkany est rattrapé par ses affaires africaines. Déjà mis en examen cette année-là pour «corruption» et «blanchiment de fraude fiscale», le député-maire de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) voit s'ouvrir un nouveau front judiciaire. En cause cette fois : le versement d'une commission suspecte de 5 millions de dollars (3,9 millions d'euros) en juin 2009 sur fonds de contrats miniers en Afrique. Comme l'a révélé l'Obs, la Centrafrique vient de saisir le parquet national financier d'une plainte pour corruption et détournement de fonds publics, par l'intermédiaire de son avocat William Bourdon. Cette plainte, que *Libération* a pu consulter, vise l'ancien président centrafricain François Bozizé. Mais les investigations pourraient aussi porter, par ricochet, sur Patrick Balkany et ses relations troubles avec Areva.

Tout commence en juin 2007, quand le groupe nucléaire, qui cherche à investir dans l'uranium, rachète Uramin pour 2,5 milliards de dollars. Cette junior canadienne possède plusieurs permis d'exploitation miniers, notamment en Centrafrique. Ce pays, l'un des plus pauvres au monde, dispose pourtant de diamants, d'or, mais surtout d'uranium. Sur les cinq gisements de Bakouma (sud-est), deux sont acquis par Uramin puis revendus à Areva. Mais, alors que la transaction est signée, François Bozizé demande subitement à disposer d'un droit d'entrée sur le gisement de Bakouma. Officiellement au nom de l'Etat centrafricain, mais avec un soupçon d'enrichissement personnel. Sans son accord, Areva est coincé.

C'est à ce moment-là que Patrick Balkany fait son entrée en scène. Très introduit en Afrique, il connaît personnellement Bozizé. En novembre 2007, c'est lui qui a organisé la rencontre entre Nicolas Sarkozy et le président centrafricain à Paris. Ce dernier va donc se tourner vers lui pour jouer les intermédiaires avec Areva. Le contact de Balkany au sein du groupe s'appelle Sébastien de Montessus, patron de la division «mines». Il le rencontre à plusieurs reprises en 2007. Mais l'élu des Hauts-de-Seine est jugé trop sulfureux, et surtout trop proche de Nicolas Sarkozy, pour apparaître en première ligne dans ce dossier. Balkany fait alors appel à une autre figure bien connue en Afrique, l'homme d'affaires belge George Forrest. Chez Areva, on assure que le nom de Forrest a été suggéré directement par le gouvernement français. Mais cette version est aujourd'hui contredite par un autre personnage clé du dossier, Renaud Guillot-Corail. Ancien conseiller au «commerce extérieur» de Balkany aujourd'hui à la retraite, l'homme dispose toujours d'un bureau à la mairie de Levallois. Joint par Libération, Renaud Guillot-Corail est formel : Areva a bien demandé à Balkany d'intercéder dans le dossier Uramin. «Patrick Balkany a ensuite présenté George Forrest à Sébastien de Montessus lors d'un déjeuner à la mairie de Levallois.»

Au cours des mois suivants, c'est bien le tandem Forrest-Balkany qui va négocier avec la Centrafrique le déblocage du dossier. Entre 2007 et 2008, Balkany se rend plusieurs fois à Bangui dans le Falcon 900 de Forrest. A l'époque, ils sont nombreux, y compris à la cellule «Afrique» de l'Elysée, à voir d'un mauvais œil cette diplomatie parallèle qui fleure bon la Françafrique. Mais, après des mois de négociations, Areva et Bozizé parviennent enfin à un accord. Dans le contrat, signé le 1er août 2008, le nom de George Forrest apparaît noir sur blanc comme «facilitateur». Celui de Patrick Balkany, en revanche, n'apparaît nulle part. Ce jour-là, le maire de Levallois est pourtant bien présent à Bangui. Tout comme son bras droit, Renaud Guillot-Corail, qui a fait le déplacement à la demande de Bozizé.

L'accord prévoit le versement immédiat de 10 millions d'euros, ainsi qu'une avance de 50 millions d'euros remboursables sur la future production minière. En contrepartie de son

rôle dans les négociations, Forrest récupère au passage d'autres permis miniers et prend 30% de parts dans une joint-venture créée avec Areva. Une semaine plus tard, Sébastien de Montessus résume la situation à ses proches collaborateurs dans un mail révélé par le site *Bakchich*. Le patron des «mines» reconnaît que Balkany s'est assuré «personnellement et régulièrement» de l'avancée des discussions mais précise qu'aucune rémunération n'a été versée dans ce dossier. Patrick Balkany se serait donc démené pendant des mois sans réclamer le moindre centime... De leur côté, les nouveaux dirigeants centrafricains estiment au contraire que l'exploitation des mines pourrait avoir donné lieu au versement de 40 millions de dollars de commissions. Et peuvent désormais s'appuyer sur une déclaration sibylline de George Forrest.

Convoqué en septembre dans le cadre de l'enquête sur le couple Balkany, l'homme d'affaires belge a reconnu avoir versé 5 millions de dollars à Balkany sur un compte à Singapour. Une commission qui viendrait selon lui d'une sombre affaire en Namibie, affaire qui ne s'est pourtant jamais conclue. Interrogé sur ces millions, l'élu a dénoncé des «fariboles». Peut-être parce que l'argent ne venait pas de Namibie, mais bien de Centrafrique.

Le businessman Georges Forrest, intermédiaire clé d'Areva en Centrafrique

Démarrée en Centrafrique en 2008 sur les cendres d'Uramin, l'idylle entre le géant du nucléaire français Areva et Georges Arthur Forrest, l'ancien consul honoraire de la République au Katanga (République démocratique du Congo) va s'achever devant les tribunaux. Encore peu connu du public français, Georges Arthur Forrest a fait son entrée sur la scène politique nationale dans le bureau des juges Van Ruymbeke et Simon le 18 septembre dernier. Entré et ressorti libre de son audition, l'hommes d'affaires belge n'a pas même été chagriné d'hériter du statut de témoin assisté dans la vaste procédure visant à clarifier le patrimoine des époux Balkany, soupçonnés de blanchiment de fraude fiscale et corruption. «Au moins il a accès au dossier», se rassure un proche.

Depuis des mois, selon son entourage, l'entrepreneur établi au Katanga (est de la République démocratique du Congo) voulait donner sa version des faits. Et se justifier, lui, ancien consul honoraire de France à Lubumbashi (il a depuis laissé la charge à son fils Malta) sur les raisons qui l'ont amené à verser un pécule de 5 millions de dollars sur un compte de Singapour, dont le numéro lui a été indiqué par Patrick Balkany le député maire de Levallois. Le petit pécule n'est, à l'en croire, qu'une commission de 1% sur une affaire que lui a présenté Patrick Balkany en Namibie: le rachat de Forsys. Et tant pis si comme l'a décortiqué Bakchich, l'entreprise canadienne qui posséde toujours des permis miniers en Afrique, n'est jamais tombé dans l'escarcelle du Group Forrest International. «Jamais comme cela a été écrit dans un cable diplomatique américain, M. Forrest n'a été en relation avec des hauts responsables iraniens. Et ce n'est pas cela qui a empêché l'achat de Forsys», déclare Me Ilouz, l'avocat de Georges A. Forrest. Que les Etats-Unis, qui ont ordonné à leur allié canadien de bloquer la transaction, vérifient leurs infos. Et Me Ilouz de compléter. «M. Balkany a apporté l'affaire, il a eu une petite commission d'apporteurs. Le versement de ce montant et la conclusion de la vente n'était pas liée». Pour généreux qu'il a été avec Patrick Balkany, Forrest ne démord ainsi ni de sa version, ni de ses affaires. Entre France et Afrique.

Paris, arbitre des aventures d'Areva et Forrest en Centrafrique

Son passage par Paris ne s'est pas limité à une visite au pôle financier. Forrest en a également profité pour suivre l'avancée d'une procédure qui s'annonce passionnante à l'encontre d'Areva.

Petit retour dans le temps. En 2008, le géant du nucléaire français, encore frétillant d'avoir racheté Uramin et ses permis miniers pour 2 milliards d'euros, ne parvient pas à

accéder à ses gisements en Centrafrique. Le président d'alors du pays, François Bozizé, ne reconnaît pas la vente, menace de renationaliser les permis si chèrement acquis par le héraut atomique français.

En panne de solutions, et sur les conseils de la cellule Afrique de l'Elysée dirigée par Bruno Joubert, la hiérarchie mandate Forrest dans un rôle de facilitateur des négociations avec le maître de Bangui. Non sans mal, et avec l'intercession de Patrick Balkany, ces irradiants intermédiaires parviennent à un accord en août 2008. Areva pourra exploiter les gisements d'Uramin, à condition de verser quelque obole au trésor centrafricain. Aucune rétribution, assure Sébastien de Montessus, le directeur mines d'Areva, n'est venu saluer le travail des deux orfèvres.

En revanche, une société centrafricaine naît de la rencontre entre Areva et Forrest.

Areva quitte le navire centrafricain

Dans la corbeille de la joint venture, Georges Forrest place tous les permis obtenu en Centrafrique en 2006, 2008 et 2009 quand Areva, via sa filiale CFMM, apporte son financement, estimé à près de 40 millions de dollars. Ainsi naît ArevExplo le 19 juin 2009 selon ses statuts paraphés par Daniel Wouters et Georges Forrest, société de droit centrafricain au capital social de 50 millions de Francs CFA (7500 euros).

Las, le cours d'uranium chutant, la centrale de Fukushima pétaradant, la Centrafrique s'embrasant et le dossier Uramin devenant incandescent, Areva met un frein à ses visées centrafricaines. « Les activités sur le site de Bakouma, dont les permis d'exploitation historiques sont toujours en vigueur, ont été suspendues et les permis d'exploration détenus par Arevexplo venus à expiration n'ont pas été renouvelés, puis la société Arevexplo RCA SA a été mise en liquidation en juin 2013», résume un porte parole du groupe.

En clair, Areva quitte le navire centrafricain sur lequel elle a tant investi. Une décision qui n'a pas été du gout de l'entrepreneur belge, furieux de constater que les permis qu'il avait mis dans la société ont tout bonnement été rendus au pouvoir de Bangui! Légaliste, Forrest a alors appliqué l'article 39 des statuts de la société qui dispose que «tous litiges (...) seront tranchés définitivement selon le règlement d'arbitrage de la chambre de commerce internationale (...) L'arbitrage aura lieu à Paris».

Le cas sud-africain

Dans un article très documenté paru en 2012, le quotidien sud-africain *Mail & Guardian* croit savoir les raisons qui, selon ses enquêtes, avaient amené Areva à surpayer Uramin en 2007.



Nicolas Sarkozy, Thabo Mbeki et Anne Lauvergeon: le deal.

Selon l'agence, la «contrepartie de ce surpaiement aurait été la garantie, de la part de l'administration Mbeki, de gagner un gigantesque appel d'offres nucléaire de 2 EPR et de plusieurs réacteurs». L'intermédiaire cette fois serait le Ghanéen Sam Jonah, cofondateur d'Uramin et proche de l'ex-président sud-africain.

Interrogée en mars 2017, Anne Lauvergeon a reconnu qu'Areva «avait été sollicitée» pour verser des commissions dans le pays, mais n'aurait pas accepté. Toutefois, son mari, Olivier Fric est poursuivi pour «délit d'initiés», soupçonné d'avoir profité d'informations privilégiées pour spéculer sur la valeur d'Uramin.

Le rachat d'Uramin par Areva a été un fiasco, et l'affaire animera probablement encore les débats pendant un long moment. Aujourd'hui, aucun des projets «prometteurs» acquis en 2007 pour un montant «faramineux», n'est développé. Si la compagnie a revendu en décembre 2013 sa mine sud-africaine de Ryst Kuil à la junior australienne Peninsula Energy pour à peine 5 millions d'euros, en Centrafrique, elle a dû évacuer le site de Bakouma en 2012 et licencier 150 travailleurs.



L'usine de dessalement d'eau d'Erongo.

En Namibie, les opérations à Trekkopje ont été suspendues « *jusqu'à ce que les cours de l'uranium remontent*». La dernière nouvelle de ce projet porte sur l'annonce par Areva en juin 2016 de sa volonté de vendre au gouvernement l'usine de dessalement d'eau d'Erongo pour résoudre la crise nationale de l'eau. Le montant proposé est de 200 millions \$, une somme dont elle se contenterait bien en attendant de relancer un jour, peut-être, les opérations.

Trois fronts judiciaires en France

Trois enquêtes judiciaires en lien avec l'acquisition d'Uramin par Areva sont menées en France par des magistrats financiers. La première vise des soupçons d'escroquerie et de corruption sur l'achat en lui-même, la deuxième des soupçons de faux bilans, la troisième vise d'autres soupçons de corruption en Centrafrique.

Le dossier paraît énorme : il vise l'achat par une société publique (Areva) d'une société privée (Uramin) pour un coût total de près de trois milliards d'euros, sans que jamais cette acquisition minière débouche sur un commencement d'exploitation. De forts soupçons pèsent sur ce montage, qui n'aurait été – selon un scénario développé par des "lanceurs d'alerte" ou des accusateurs – qu'un prétexte pour financer de gigantesques opérations de

corruption en Afrique du sud. Trois informations judiciaires sont ouvertes au pôle financier du tribunal de Paris, où sont instruits les principales affaires de « délinquance en col blanc » du pays.

1. L'achat d'Uramin en 2007

A l'issue de 15 mois d'enquête préliminaire sous son contrôle, le parquet national financier a ouvert fin mai 2015 une information judiciaire contre « X » pour « escroquerie, abus de biens sociaux, corruption d'agent public étranger ». Elle a été confiée aux trois juges d'instruction – spécialisés et indépendants par leur statut – Renaud Van Ruymbeke, Claire Thépaut et Charlotte Bilger.

Ils devront déterminer si l'acquisition d'Uramin par Areva à la bourse de Toronto en juillet 2007 est ou non une « escroquerie » et si elle a ou non donné lieu à des mouvements de fonds illicites (« abus de biens sociaux ») pour financer des opérations de « corruption d'agent public étranger » en Afrique du sud. La police financière, qui a remis un rapport au procureur national financier Elyane Houlette, semble avoir identifié déjà des circuits financiers quant à l'achat. Des demandes d'entraide à l'étranger devraient être lancées par les juges et l'affaire pourrait donc prendre une ampleur internationale.

2. Les éventuels délits boursiers

A l'issue de la même enquête préliminaire de police, une deuxième information judiciaire a été ouverte aussi contre « X » pour « présentation ou publication de comptes inexacts, diffusion d'informations fausses ou trompeuses, faux et usage de faux et abus de pouvoir ». Elle visera potentiellement Anne Lauvergeon et son équipe, soupçonnées d'avoir caché dans les comptes de la société et jusqu'en 2011 le désastre financier provoqué par l'opération Uramin. Cette procédure fait écho à un rapport de la Cour des comptes sur Areva, transmis au parquet en 2014.

Les Sages avaient relevé trois séries d'anomalies, concernant d'abord l'acquisition d'Uramin, les investissements de 1,2 milliard d'euros consécutifs à cette opération ensuite et, enfin, à propos de l'inscription au bilan financier d'Areva de la "facture" de cette affaire, une fois l'échec connu : la direction aurait tardé à provisionner le risque. Dès l'ouverture de l'enquête de police, des perquisitions ont été menées chez Anne Lauvergeon, patronne d'Areva de 2001 à 2011, et au siège de la société. Un million de fichiers informatiques a été saisi, selon une source judiciaire.

3. Le volet centrafricain

Une information judiciaire a été ouverte en avril 2015 à la suite d'une plainte de l'Etat de Centrafrique. Elle a été confiée aux juges Renaud Van Ruymbeke et Claire Thépaut. Les poursuites sont ouvertes pour "corruption, détournement de fonds publics, abus de confiance, faux".

La plainte centrafricaine déposée en novembre 2014 vise François Bozizé (président de la Centrafrique de 2003 à 2013) et ses proches, accusés de s'être enrichis frauduleusement et d'avoir acquis des biens en France avec de l'argent détourné. Une partie de cet argent "noir" aurait été générée par des manœuvres autour la mine d'uranium de Bakouma, un des sites Uramin. Selon l'histoire présentée par l'avocat de la Centrafrique, Me William Bourdon, le président Bozizé aurait bloqué à Areva l'accès à la mine. Il y aurait eu intervention en 2008 de Patrick Balkany, député-maire UMP de Levallois-Perret en banlieue parisienne, et ami de trente ans de Nicolas Sarkozy, dans le cadre des discussions pour lever ce blocage.

L'accord finalement signé aurait prévu un paiement immédiat de dix millions d'euros pour l'Etat centrafricain et 50 millions d'euros d'avances payables de 2008 à 2012, outre une rémunération de 2% pour Bangui sur les éventuels bénéfices de la production minière. Cette

transaction aurait été facilitée par un intermédiaire rémunéré, le Belge Georges Forrest. Outre cet accord officiel, la plainte accuse François Bozizé, Patrick Balkany et Georges Forrest d'avoir partagé une somme de 40 millions de dollars versée à titre occulte par Areva.

La police financière a travaillé trois mois sur ce dossier, sans qu'on sache exactement quels éléments elle a recueilli. Le travail est très complexe, puisqu'aucun élément matériel concret n'a été produit à l'appui des accusations de la Centrafrique, en dehors d'articles de presse et de quelques courriers officiels.

La saisine du juge Van Ruymbeke est importante car il conduit déjà une autre procédure où Patrick Balkany est mis en examen depuis 2013 pour "blanchiment de fraude fiscale et corruption", en raison de la non-déclaration au fisc de biens immobiliers fastueux détenus aux Antilles et au Maroc notamment. Y est également poursuivi Georges Forrest, pour une supposée opération de corruption en Namibie a priori sans lien avec Areva, mais où il est déjà question d'un paiement de cinq millions de dollars à Patrick Balkany. L'immunité parlementaire de Patrick Balkany a été levée en avril par le bureau de l'Assemblée sur ce dossier, à la demande des juges, qui l'ont ensuite placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter la France.

Le juge Van Ruymbeke est aussi chargé d'une information judiciaire sur l'éventuel financement frauduleux de la campagne Sarkozy en 2012 par l'intermédiaire de la société de communication Bygmalion.

La piste sud-africaine

Une hypothèse, dépourvue à ce stade de preuves, est avancée pour expliquer l'investissement hasardeux de trois milliards d'euros d'Areva dans la société Uramin : la société française aurait tablé sur un mirifique contrat de constructions de centrales en Afrique du sud qui supposait de dégager du « cash » pour de gigantesques commissions.

Pourquoi Areva a-t-il payé 1,8 milliard d'euros et dépensé 1,2 milliard d'euros ensuite dans la société Uramin, alors qu'elle en valait sans doute beaucoup moins et n'a finalement jamais produit le moindre gramme d'uranium ? Pourquoi les mines n'ont-elles pas même été rendues exploitables à ce jour ? Le prix de 1,8 milliard d'euros acquitté en juillet 2007 semble très élevé puisqu'en octobre 2006, Uramin, immatriculée dans les Iles Vierges (un paradis fiscal) et cotée à la bourse de Toronto, valait cinq fois moins. En outre, alors que le prix fort a été payé, des questions seront posées tout au long de la période 2007-2011 sur le montant des réserves d'uranium dans les mines, le teneur en minerai, les techniques nécessaires pour exploiter les gisements, la rentabilité de leur exploitation, comme l'a relevé la Cour des comptes. Les investissements seront néanmoins réalisés sur les trois sites africains.

Le scénario d'un achat prétexte

Plusieurs sources soutiennent aujourd'hui l'hypothèse que l'achat d'Uramin au prix fort était un montage frauduleux destiné à financer des opérations de corruption du régime sud-africain de Thabo Mbeki, avec lequel Areva préparait le « marché du siècle » du nucléaire, un possible contrat à 100 milliard d'euros pour donner au pays une capacité énergétique suffisante. Premier successeur de Nelson Mandela à la tête de la « nation arc-enciel », membre comme lui du parti ANC (African national congress), Thabo Mbeki a présidé l'Afrique du sud de 1999 à 2008.

Son passage au pouvoir a été marqué par de nombreuses accusations de corruption, notamment sur des ventes d'armes, sur lesquelles les procédures dans son pays ne sont pas

terminées. Du reste, l'ancien président a lui-même admis quelques problèmes sur ce terrain en Afrique du sud.

Son éviction et l'arrivée au pouvoir de son rival Jacob Zuma ont mis fin au rêve d'Areva, qui n'a jamais rien réalisé en Afrique du sud. Le soupçon d'une opération de corruption avortée du régime Mbeki est avancé par Marc Eichinger, un consultant et enquêteur privé qui a réalisé une enquête interne à partir de 2010 pour le compte d'Areva lorsque le dossier a commencé à susciter des interrogations. Anne Lauvergeon l'a poursuivi en diffamation, a perdu le procès avant de se désister ensuite de son appel. Cet homme qui se présente comme un lanceur d'alerte est aujourd'hui une des sources de l'enquête judiciaire. La thèse de la corruption sud-africaine a aussi été développée dans un roman policier, Radioactif, sorti en 2014 chez Belfond et écrit par Vincent Crouzet, qui se présente comme un spécialiste de l'Afrique et déclare avoir été en rapport avec des protagonistes de l'affaire, notamment le Pakistanais Saïfee Durbar, ancien conseiller du président centrafricain François Bozizé. Ce dernier, soupçonné de s'être lui-même enrichi dans l'opération, fait aussi partie des accusateurs d'Areva et des tenants de la thèse d'une vaste opération de corruption. La presse africaine, et notamment dès 2012 le grand quotidien sud-africain Mail and Guardian, s'est faite l'écho de longue date de ce scénario.

Plusieurs sources soutiennent aujourd'hui que l'achat d'Uramin au prix fort était un montage frauduleux destiné à financer des opérations de corruption du régime sud-africain de Thabo Mbeki, au pouvoir de 1999 à 2008.

L'arrivée au pouvoir de Jacob Zuma, en 2009, a mis fin au rêve d'Areva.

Les dates-clés d'Areva

3 septembre 2001

Création du groupe Areva, issu du rapprochement de Cogema, Framatome et CEA-Industrie.

Février 2002

Anne Lauvergeon devient membre du conseil pour l'investissement international, créé par la président sud-africain Thabo Mbeki. Dans ce conseil, siège notamment Sam Jonah, patron du groupe minier AngloGold Ashanti.

Mars 2006

Sam Jonah, déjà administrateur, devient le président du conseil d'administration d'Uramin.

Octobre 2006

Sam Jonah propose à Anne Lauvergeon de racheter Uramin pour 470 millions de dollars, avant de retirer son offre.

Décembre 2006

Uramin annonce sa cotation à la bourse de Toronto.

Mars 2007

Areva acquiert en bourse 5,5% du capital d'Uramin, société cotée à la bourse de Toronto.

15 juin 2007

Areva annonce le lancement d'une OPA sur Uramin pour un coût de 2,5 milliards de dollars (1,8 milliard d'euros).

Novembre 2007

Eskom, l'électricien sud-africain, lance un appel d'offres pour la construction de deux nouveaux réacteurs nucléaires, un projet dévoilé début 2007.

Février 2008

Areva propose à l'Afrique du Sud de lui fournir non pas deux, mais douze EPR.

Fin 2010

Areva annonce le début de l'exploitation du site de Bakouma (deux ans après l'accord avec Bozizé), puis l'arrêt des travaux le 3 novembre 2011 (en raison de la chute des prix de l'uranium). Le site est pillé en juin 2012 et en septembre Areva annonce son départ du pays.

21 juin 2011

Luc Oursel est nommé président du directoire d'Areva, en remplacement d'Anne Lauvergeon dont le mandat arrivait à échéance.

12 décembre 2012

Areva annonce passer dans ses comptes 2011 une provision de 1,460 milliard d'euros sur sa participation dans Uramin. Cette provision s'ajoute à une première provision de 426 millions d'euros inscrite dans les comptes de 2010.

4 mars 2015

Areva annonce une perte nette de 4,8 milliards d'euros pour l'année 2014.